

Vie du village

Bloc note Pêle-mêle

Naissances:

-Lola MOUTIER née le 24 juin, fille de Gary MOUTIER et de Sandra HUE.
-Adam HUGUET DOLINSKI né le 26 juin, fils de Sébastien HUGUET et de Vanessa DOLINSKI.
-Léo REBOUSSIN né le 29 juin 2016 fils de Jérôme REBOUSSIN et de Julie WATRIN.
-Pauline LE NIR, née le 25 juillet 2016, fille de Guillaume LE NIR et Elodie HAVARD
-Sam MAILLOT, né le 06 août 2016, fils de Jérôme et Viviane MAILLOT.

Mariage:

Roc'h GUYOT d'ASNIÈRES de SALINS et Antoinette de BORDAS, le 24 juin 2016.

Le CCAS vous informe:

Pour mettre fin au démarchage téléphonique intempestif, le gouvernement a initié BLOCTEL, site d'opposition aux démarchages téléphoniques qui bloque les appels abusifs. Cette inscription est gratuite.

En cas de besoin et de mise en place de cette formalité le CCAS se tient à votre disposition pour vous aider.

Contact : Christiane MACHEFER 06.61.23.28.26 - 02.47.56.57.04 – chrismachefer@aol.com

-AQUAGYM-

Il reste quelques places disponibles Inscription auprès de Christiane MACHEFER avant le 10 Septembre 2016, dernier délai.



Fils d'argent, exposition annuelle.



Le samedi 1er octobre de 14 h à 18 h 30 et le dimanche 2 de 9 h à 18 h, le club « Les fils d'argent » (Génération Mouvement) vous attend pour son exposition de collectionneurs, salle Madeleine Guillemot. Un vin d'honneur sera servi le samedi à 18 h 30. Buvette, tombola avec ses enveloppes... toutes gagnantes !!

Manifestations en septembre



Cette année, le forum des associations aura lieu le vendredi 2 septembre 2016 de 17h à 19h, dans le hall sportif au stade.

Forum USC

Au programme 2016 / 2017:

Gymnastique volontaire, Tennis, Modern'jazz, Football à 7, Street Jazz, Badminton.

Pièces à fournir pour les inscriptions :

Un certificat médical (obligatoire!), une attestation de responsabilité civile et le règlement de la cotisation de l'activité (fractionnable mais intégral).

Astrogâtines

Les différentes activités sont :

Connaissance du ciel, utilisation de télescopes, observation les vendredis (suivant météo), interventions scolaires, sorties nocturnes et manifestations public.

Journée du patrimoine

Le manoir des Ligneriers sera ouvert gratuitement au public Samedi 17 septembre de 13h30 à 18h30 et dimanche 18 septembre de 10h à 18h. Le samedi de 15h30 à 17h30, sonneries de trompes de chasse par Anthony Simon et ses amis.



L'église de Charentilly sera ouverte au public dimanche 20 septembre de 10h à 18h.

R e c e n s e m e n t



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il est donc important de se faire recenser durant la période légale afin d'être immatriculé et convoqué au plus tôt à sa JDC. Seul le certificat JDC ou un certificat d'exemption est demandé lors de la constitution du dossier pour des examens ou concours soumis à l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly

L'Echo du Village

Juillet / Août 2016



Bonne rentrée à tous!

INFOS PRATIQUES

- Tel : 02 47 56 65 46 -

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public - MAIRIE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



AGENCE POSTALE:

Lundi - Mercredi - de 14h à 16h30 Samedi - de 9h à 11h30

Rédaction: G. GUYON

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56

Extraits de quelques décisions
du Conseil Municipal
du 5 juillet 2016



Compte rendu des décisions du Maire depuis le 5 juillet:

Commande pour la fourniture et la pose des serrureries de la Mairie pour un montant de 7 460,90 € HT.

Commande pour la fourniture et la pose de divers habillages en tôle aluminium avec la même entreprise pour un montant de 2 150 € HT.

Commande de 12 tables individuelles avec tiroir, d'un lot de 12 chaises pour l'école d'un montant de 1 215,40 € HT.

Commande de tables et de chaises (10 tables et 60 chaises dont 5 gratuites) pour la Salle du Conseil municipal et des mariages pour un montant de 3 578,50 € HT.

Décision du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes Gâtine Choissilles et Pays de Racan.

Lors du dernier Conseil communautaire du Pays de Racan, les conseillers du Pays de Racan ont voté contre la fusion avec la Communauté de Communes Gâtine et Choissilles (sauf 3 communes). Actuellement la Communauté de Communes du Pays de Racan n'est pas dans l'obligation de fusionner compte tenu de son seuil de population qui est en dessous de 6 000 habitants.

Par ailleurs, cette communauté de communes qui est classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) bénéficie d'avantages, telles que des exonérations d'impôts en faveur des entreprises. Ce classement permet donc à ce territoire d'être plus attractif. Ce classement en ZRR a également une incidence sur les cartes scolaires. L'accueil des enfants de deux ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne

C'est en partie pour ces raisons que la Communauté de Communes du Pays de Racan ne souhaite pas rejoindre la Communauté de Communes Gâtine et Choissilles.

Monsieur le Maire ajoute qu'à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 4 juillet 2016 avec Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire il pourrait être envisagé de revoir le périmètre en y incluant la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Lors du Conseil communautaire du 13 juin 2016, le Conseil communautaire s'est prononcé pour 36 conseillers communautaires. Le nom de la Communauté de Communes proposé est le suivant : « Les hauts de Touraine ». Le siège social retenu est situé à l'adresse suivante : « Le Chêne Baudet à Saint-Antoine-du-Rocher (37360) ».

Lors de la réunion du 4 juillet 2016 il a été proposé de ne retenir que les compétences obligatoires à savoir : « Aménagement de l'espace, actions de développement économique, collecte et traitement des déchets ». Cette prise de compétences à minima se justifie par le fait que les Communautés de Communes du Pays de Racan et de Gâtine et Choissilles ont des modes de fonctionnement différents.

A défaut d'accord des communes exprimé, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de l'Indre-et-Loire.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux

tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté issue de la fusion de la Communauté de communes de Gâtine et Choissilles et de la Communauté de communes du Pays de Racan sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion pourrait être fixée de la manière suivante :

NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES

Chemillé-sur-Dême 1, Marray 1, Louestault 1, Bueil-en-Touraine 1, Saint-Aubin-le-Dépeint 1, Villebourg 1, Epeigné-sur-Dême 1, Semblançay 3, Neuillé-Pont-Pierre 3, Saint-Paterne-Racan 3, Saint-Antoine-du-Rocher 2, Sonzay 2, St-Roch 2, Rouziers-de-Touraine 2, Cérelles 2, Beaumont-la-Ronce 2, Pernay 2, Charentilly 2, Neuvy-le-Roi 2, Saint-Christophe-sur-le-Nais 2.

Modification du tableau des effectifs - Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

En raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune comme suit.

Personnel permanent titulaire ou stagiaire :

Administratif :

1 emploi de rédacteur principal territorial 2ème classe à 35/35ème,

1 emploi d'adjoint administratif territorial 1ère classe à 35/35ème,

Entretien :

2 emplois d'adj techniques territoriaux de 2ème classe à 35/35ème,

Ecole Maternelle :

1 agent spé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 35/35ème,

Technique :

1 emploi d'adj tech principal territorial de 1ère classe 35/35ème,

1 emploi d'adj tech principal 2ème classe 35/35ème,

1 emploi d'adj tech territorial 2ème classe à 35/35ème

Personnel non titulaire :

Technique / Entretien :

1 emploi d'adjoint technique territorial 2ème classe de 35/35ème

COMPTE RENDU DES EPCI

Zone d'Activités POLAXIS.

La CCGC s'est mis d'accord avec le service instructeur du Pays Loire Nature Touraine pour que le permis de construire soit instruit prioritairement. Par ailleurs des études de sols vont être commandées afin de finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises.

Conseil communautaire

Les questions autour de la fusion ont été exposées. Il a également été question de l'enregistrement d'un versement de l'Etat au titre du Fonds de Nationale de Péréquation des Ressources Intercommunales pour un montant de 381 000€. Pour information la CCGC ne l'avait pas perçu en 2015.

Projet d'échanges avec l'Allemagne.

Le conseil municipal a voté contre le versement d'une subvention d'un montant de 14 000€ pour financer le projet d'échanges avec l'Allemagne. Cela concernait seulement 11 enfants.

Commission environnement.

Les horaires de la déchetterie de Saint-Antoine-du-Rocher (Tri'Tout): il en ressort que les horaires d'ouverture ne changeront pas. L'inauguration de la déchetterie aura lieu au cours du mois de septembre 2016.

Questions diverses

RD 938 vers la Rue de l'Arche

Suppression du Tourne à gauche

Il a été adressé un courrier au Département d'Indre-et-Loire pour demander la suppression de l'interdiction de tourner à gauche rue de l'Arche.

Circulation dans l'allée des Chevaleraies.

Une modification du sens de circulation au niveau de l'Allée des Chevaleraies a été mise en place depuis le 15 juillet 2016. Elle porte sur la partie montante, où le sens de circulation a été inversé sur 125 mètres linéaires.



La prochaine réunion
du Conseil Municipal est prévue le
Mardi 13 septembre 2016
- 19h à la Mairie -

Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune. charentilly.com, rubrique PV.



EDF

De nombreuses personnes nous signalent une augmentation anormale de leur mensualisation EDF suite à la réactualisation faite récemment. Si vous constatez cette nouvelle mensualisation excessive, contactez EDF qui prendra sans soucis votre situation.



Vide-Grenier/Fête du Village

Samedi 2 juillet 2016 a eu lieu le rendez-vous annuel du vide grenier suivi de la fête du village. En soirée c'est plus de 240 repas qui ont été servis par les bénévoles des associations du village. Le repas fut agrémenté par de sublimes danseuses brésiliennes qui ont initié les adeptes aux rythmes latinos. A 23h un très beau feu d'artifice, offert par la Municipalité, fut tiré et la soirée dansante a pris la suite pour le plaisir de tous. Une belle soirée qui a permis aux Charentillais et Charentillaises ainsi qu'à leurs amis et familles de s'y retrouver. Merci encore aux bénévoles sans qui ce rendez-vous ne pourrait avoir lieu.



La chenille Pyrale du buis

Pour information, des habitants nous ont prévenu de l'invasion de la Pyrale du buis (petites chenilles vertes avec des rayures noires) qui attaque uniquement les buis.

Pour les détruire, voir pyraledubuis.fr, ou l'article dans la NR du 12 août.

